

# MAIRIE DE HUTTENHEIM

## Avis affiché :

Le 6 juillet 2020

## Convocations expédiées :

Le 6 juillet 2020

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

## Conseillers élus : 23

## Conseillers présents : 21

Membres présents : Monsieur BREITEL Jean-Jacques, Madame WAGNER Annette, Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard, Madame HAEREL Marie-France, Monsieur PFLEGER Bernard, Madame ADAM Florence, Monsieur SCHEER Benoît, Madame GERBER Marie-Hélène, Monsieur LAFON Jean-Marie, Madame SINGLER Fabienne, Monsieur ADAM Albert, Madame LEBEL Sylvie, Monsieur FEUERER Jean-Noël, Madame SCHULZ Bernadette, Monsieur GOERGER Jacky, Monsieur HOULNE Olivier, Madame WEIBEL Eloyse, Monsieur STRIEBEL Christian, Madame DOGAN Khadija, Monsieur FINDELI Yvon, Monsieur HAENSSEL Jérôme

Absent excusé : Madame PONCELET Cathy, Madame POITRINEAU Barbara

## Absents : 0

Procuration : Madame PONCELET Cathy donne procuration à Monsieur HOULNE Olivier  
Madame POITRINEAU Barbara donne procuration à Monsieur FEUERER Jean-Noël

## Auditeurs : 0

Secrétaires : Madame HAEREL Marie-France et Monsieur SCHEER Benoît

Après avoir salué les membres présents de l'assemblée, Monsieur le Maire propose d'aborder les points à l'ordre du jour en procédant à un changement dans la chronologie des points à traiter.

Madame HAEREL Marie-France et Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard, mandatés par Monsieur le Maire pour déposer à la Sous-Préfecture, le soir même avant 22h00 les procès-verbaux de l'élection des grands électeurs, ainsi que des adjoints, ainsi, les points qui traitent de l'élection des adjoints, du versement des indemnités de fonction au Maire, adjoints, et conseiller municipal de la Commune de Huttenheim, et la désignation des conseillers municipaux et de leurs suppléants au renouvellement partiel du Sénat, seront traités en premier.

## **1/ ELECTION DES ADJOINTS DE LA COMMUNE DE HUTTENHEIM.**

Monsieur le Maire indique que les explications ayant conduit à la démission des adjoints ont été communiqués aux membres du Conseil Municipal avec les convocations. (Document joint en annexe).

Il confirme les propos qu'il a tenu lors de la commission réunie du 22 juin 2020 demandant que la liste des adjoints issue du suffrage du 27 mai 2020 soit à nouveau approuvée.

La liste des 4 adjoints comporte les noms suivants : Bernard SCHNEIDERLIN, Annette WAGNER, Bernard PFLEGER, Marie-France HAEREL.

Les opérations de vote ont ensuite lieu en application des articles L. 2121-7 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que le nombre des adjoints a été fixé à 4.

La liste des candidats est présentée et comporte les noms suivants : Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard, Madame WAGNER Annette, Monsieur PFLEGER Bernard, Madame HAEREL Marie-France...

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- **Nombre de bulletins : 22**
- **Bulletins blancs ou nuls : 4**
- **Suffrages exprimés : 18**
- **Majorité absolue : 10**

La liste présentée est déclarée élue.

## **2/ DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS AU RENOUELEMENT PARTIEL DU SENAT.**

Le Sénat sera renouvelé au courant du mois de septembre 2020,

A ce titre, le décret portant convocation des électeurs et le mode de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants a fixé au 10 juillet 2020 la date des opérations de désignation de ces délégués,

Ainsi, il est procédé à la désignation de ces délégués conformément à code électoral et à la directive du ministère de l'intérieur du 30 juin 2020,

A l'issue des opérations de désignations, les membres suivants sont appelés à participer au renouvellement partie du Sénat le dimanche 27 septembre 2020 :

➔ **Membres titulaires :** Monsieur BREITEL Jean-Jacques, Madame WAGNER Annette, Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard, Madame HAEREL Marie-France, Monsieur PFLEGER Bernard, Madame ADAM Florence, Monsieur SCHEER Benoît

➔ **Membres suppléants :** Madame GERBER Marie-Hélène, Monsieur LAFON Jean-Marie, Madame SINGLER Fabienne, Monsieur ADAM Albert

**Les listes des membres titulaires et suppléants ont été mises au vote à main levée et validées à l'unanimité.**

**Les listes des membres titulaires et suppléants tel que présentées ci-dessus ont été adoptées par 22 suffrages exprimés.**

## **3 / FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS ET D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

**Décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire :**

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice Brut Terminal de la Fonction Publique	Indemnités octroyés
1000 à 3499	51.6 %	2 006.93 €

**Décide à l'unanimité, moins une abstention (Madame LEBEL Sylvie) de verser le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au nombre de quatre :**

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice Brut Terminal de la Fonction Publique	Indemnités octroyés
1000 à 3499	19.8 %	770.10 €

Suite à la proposition faite par Monsieur le Maire de porter le pourcentage de l'indemnité à 75 % de l'indemnité d'un adjoint, ce dernier met au vote ce choix.

**La majorité des élus décide de verser le montant de 75 % de l'indemnité d'un adjoint pour l'exercice de sa fonction de conseiller en charge de la communication à SCHEER Benoît :**

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice Brut Terminal de la Fonction Publique 19,80 %	Indemnités octroyés
1000 à 3499	Soit 14,85 %	577,57 €

**Charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement des indemnités.**

➤ Monsieur ADAM Albert rejoint la séance du Conseil municipal.

➤ Madame HAEREL Marie-France et Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard quitte la séance du Conseil municipal pour déposer les procès-verbaux de l'élection des grands électeurs (désignation des conseillers municipaux et de leurs suppléants au renouvellement partiel du Sénat), et de l'élection des Adjoints de la Commune de Huttenheim, à la Sous-Préfecture de Sélestat, en raison de l'ouverture exceptionnel pour réceptionner les documents jusqu'à 22h (dernier délai).

Madame HAEREL Marie-France donne pouvoir à Monsieur le Maire, BREITEL Jean-Jacques  
Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard donne pouvoir à Madame WAGNER Annette

#### **4/ CONSTITUTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES.**

Il est fait référence à la réunion de la commission réunie du 22 juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le Maire est membre de droit des différentes commissions.

Le conseil municipal approuve comme suit la composition des différentes commissions :

##### **➔ Commission des Finances**

Adjoint responsable : **Bernard SCHNEIDERLIN**

Rapporteur : **Bernard SCHNEIDERLIN**

Membres élus : **BREITEL Jean-Jacques, SCHNEIDERLIN Bernard, WAGNER Annette, PFLEGER Bernard, HAEREL Marie-France, LAFON Jean-Marie, ADAM Albert, FEUERER Jean-Noël, FINDELI Yvon**

##### **➔ Commission des Travaux & Urbanisme**

Adjointe responsable : **WAGNER Annette**

Rapporteur : WAGNER Annette

Membres élus : BREITEL Jean-Jacques, SCHNEIDERLIN Bernard, WAGNER Annette, PFLEGER Bernard, HAEREL Marie-France, GERBER Marie-Hélène, SINGLER Fabienne, ADAM Albert, LEBEL Sylvie, FEUERER Jean-Noël, GOERGER Jacky, PONCELET Cathy, WEIBEL Eloyse, STRIEBEL Christian, HAENSSEL Jérôme

→ **Commission Culturelle et Sociale**

Adjoint responsable : **PFLEGER Bernard**

Rapporteur : PFLEGER Bernard

Membres élus : BREITEL Jean-Jacques, SCHNEIDERLIN Bernard, WAGNER Annette, PFLEGER Bernard, HAEREL Marie-France, GERBER Marie-Hélène, SINGLER Fabienne, SCHULZ Bernadette, GOERGER Jacky, PONCELET Cathy, STRIEBEL Christian, DOGAN Khadija, FINDELI Yvon, POITRINEAU Barbara

→ **Commission Ecole et vie associative**

Adjoint responsable : **PFLEGER Bernard**

Rapporteur : PFLEGER Bernard

Membres élus : BREITEL Jean-Jacques, SCHNEIDERLIN Bernard, WAGNER Annette, PFLEGER Bernard, HAEREL Marie-France, GERBER Marie-Hélène, SINGLER Fabienne, SCHULZ Bernadette, PONCELET Cathy, HOULNE Olivier, WEIBEL Eloyse, STRIEBEL Christian, FINDELI Yvon, POITRINEAU Barbara,

→ **Commission Communication**

Conseiller en charge : **SCHEER Benoît**

Rapporteur : SCHEER Benoît

Membres élus : BREITEL Jean-Jacques, SCHNEIDERLIN Bernard, WAGNER Annette, PFLEGER Bernard, HAEREL Marie-France, SCHEER Benoît, ADAM Florence, GOERGER Jacky, POITRINEAU Barbara

→ **Commission environnement et cadre de vie**

Adjointe responsable : **HAEREL Marie-France**

Rapporteur : HAEREL Marie-France

Membres élus : BREITEL Jean-Jacques, SCHNEIDERLIN Bernard, WAGNER Annette, PFLEGER Bernard, HAEREL Marie-France, GERBER Marie-Hélène, SINGLER Fabienne, ADAM Albert, SCHULZ Bernadette, GOERGER Jacky, PONCELET Cathy, HOULNE Olivier, WEIBEL Eloyse, STRIEBEL Christian, FINDELI Yvon, HAENSEL Jérôme

→ **Commission sécurité/circulation avec la Police Municipale**

Adjoint responsable : **SCHNEIDERLIN Bernard**

Rapporteur : SCHNEIDERLIN Bernard

Membres élus : BREITEL Jean-Jacques, SCHNEIDERLIN Bernard, WAGNER Annette, PFLEGER Bernard, HAEREL Marie-France, SCHEER Benoît, GERBER Marie-Hélène, SINGLER Fabienne, ADAM Albert, LEBEL Sylvie, FEUERER Jean-Noël, WEIBEL Eloyse, DOGAN Khadija, FINDELI Yvon, POITRINEAU Barbara, HAENSEL Jérôme

→ **Commission Appel d'Offres**

Titulaires : **WAGNER Annette, LAFON Jean-Marie, SINGLER Fabienne**

Suppléants : ADAM Albert, LEBEL Sylvie, FEUERER Jean-Noël

→ **Conseils d'Ecoles**

Adjoint responsable : **PFLEGER Bernard**, représentant du Maire

Rapporteur : PFLEGER Bernard

Titulaire école primaire : HOULNE Olivier  
Suppléante école primaire : SINGLER Fabienne  
Titulaire école maternelle : SCHULZ Bernadette  
Suppléante école maternelle : GERBER Marie-Hélène

## 5/ CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants si la population de la commune est supérieure à 2000 habitants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'élévation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuées par le directeur régional/départemental des finances publiques **dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes si la population de la commune est supérieure à 2000 habitants), proposée sur délibération du conseil municipal.**

1	M. SCHNEIDERLIN	17	MME ADAM
2	MME WAGNER	18	MME SCHULZ
3	M. PFLEGER	19	MME PONCELET
4	MME HAEREL	20	MME WEIBEL
5	M. SCHEER	21	MME DOGAN
6	M. ADAM	22	MME POITRINEAU
7	M. GOERGER	23	M. GOEPP
8	M. HOULNE	24	M. GRUNENWALD
9	M. FEUERER	25	MME BOESS
10	M. LAFON	26	M. BECHT
11	M. STRIEBEL	27	M. FRITSCH
12	M. HAENSSEL	28	M. MOEBS
13	M. FINDELI	29	M. RUPPEL
14	MME LEBEL	30	MME SCHNEIDER
15	MME SINGLER	31	MME SCHNELL
16	MME GERBER	32	MME WALTER

## 6/ PARTICIPATION A DIFFERENTS SYNDICATS OU GROUPEMENTS :

### → Syndicat des 26 communes

Titulaire : HAEREL Marie-France  
Suppléant : ADAM Albert

### → Syndicat des communes forestières

Titulaire : BREITEL Jean-Jacques  
Suppléant : ADAM Albert

➔ **Syndicat Mixte Ehn Andlau Scheer**

Titulaire : **WAGNER Annette**

Suppléant : **ADAM Albert**

➔ **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin**

Titulaire : **BREITEL Jean-Jacques**

Suppléante : **WAGNER Annette**

➔ **Association Foncière**

Membre de droit : **BREITEL Jean-Jacques**

Représentante du Maire : **WAGNER Annette**

➔ **Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA), pour l'eau potable et l'assainissement :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, il convient de désigner le(s) représentant(s) siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

Vu les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

Considérant la proposition de désigner un(e-des) délégué(e-s) commun(s) représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune – Etablissement Public de Coopération Intercommunales ;

Considérant que ce(s) délégué(e-s) commun(s) pourra(ont) être issu(e-s) du Conseil Municipal ou du Conseil Communautaire (ou du Comité Directeur) ;

Après avoir entendu les explications fournies par M. le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal décide,**

De désigner en application de l'Article 11 des Statuts du SDEA et par vote pour la compétence eau potable : **WAGNER Annette**

## **7/ RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)**

Le Conseil Municipal, après avoir discuté longuement du nombre de personnes (conseillers et personnes associées) qui siégeront au conseil d'administration du centre communal d'action social,

Et n'ayant pu statuer sur un nombre de personnes à désigner,

**Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour ce point qui sera renvoyé à un prochain conseil.**

➔ **Référent Jeunesse**

Représentante de la commune : **POITRINEAU Barbara**

## **8 / DELEGATIONS DONNEES PAR LA CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Conseil Municipal peut confier un certain nombre de ses prérogatives au Maire sur le fondement de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans une but de bonne gestion des différents dossiers,

## **Le Conseil Municipal, Après délibération,**

**Décide de déléguer à l'unanimité** au Maire durant la durée de son mandat les attributions suivantes énumérées par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- D'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption\* définis par le code de l'urbanisme, que la Commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,

**Charge** Monsieur le Maire de transmettre une copie de cette décision à la trésorerie.

### *\*Droit de préemption urbain (DPU)*

*Le propriétaire d'un bien situé dans une zone définie par une collectivité (commune ou établissement public de coopération intercommunale) en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain doit, en priorité, proposer la vente du bien à cette collectivité. C'est ce que l'on appelle le droit de préemption. Le propriétaire du bien n'est donc pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix.*

*Il permet à une collectivité publique d'acquérir en priorité un bien immobilier mis en vente ou faisant l'objet d'une donation (à l'exception de celles réalisées entre personnes d'une même famille) par une personne privée (particulier) ou morale (entreprise). Il est régi par les articles L211-1 et suivants du Code de l'urbanisme. La collectivité publique se substitue alors à l'acquéreur initial.*

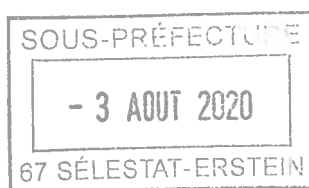
*Le droit de préemption peut porter sur les terrains de toute nature, mais aussi sur des maisons individuelles, des immeubles en copropriété, des appartements. Les parts et actions de société peuvent également être soumises au droit de préemption comme les parts de sociétés civiles (sous certaines conditions), de sociétés d'attribution et de sociétés coopératives de construction.*

## **9/ Divers et communications**

→ Demande formulée par GERBER Marie-Hélène : recevoir le document « Pouvoir », format Word, par email, afin de pouvoir l'envoyer en Mairie lors d'une prochaine absence à la tenue d'un Conseil.

### **Dates à retenir :**

- ❖ Lundi 20 juillet 2020 à 19h : Commission Réunie, point principal : finance et budget
- ❖ Lundi 20 juillet 2020 à 20h : Conseil Municipal, pour valider le vote du budget
  
- ❖ Jeudi 23 juillet 2020 à 18h : Commission sécurité/circulation avec la Police Municipal – RDV à la mairie (déplacement dans le village, à pied)
  
- ❖ Lundi 3 août 2020 à 20h : Conseil Municipal



Fin de la séance à 21 heures 15  
Fait à Huttenheim, le 27 juillet 2020

Le Maire

Jean-Jacques BRÉAT

